



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48624

Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de reforme de la reglementation relative aux transports sanitaires. Des dispositions envisagees il ressort qu'elles ne permettraient plus aux taxis d'assurer les transports de malades assis, alors que cette activite etait jusqu'a present parfaitement realisee et qu'elle representait une part tres importante du chiffre d'affaires des entreprises de taxis. Si un tel changement reglementaire devait intervenir, il est vraisemblable qu'il provoquerait des consequences negatives sur l'emploi et le processus de desertification des zones rurales fragiles. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour eviter de telles consequences.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48624

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 919